

# 475 heures et non plus 50 jours par an

## JOBS ÉTUDIANTS

**Dès janvier 2017, le travail étudiant sera calculé en heures et plus en jours.** Un étudiant pourra travailler 475 h/an, contre 50 jours aujourd'hui. Certains secteurs jubilent.

Caroline FIXELLES (avec Belga)

Un étudiant jobiste pourra travailler 475 heures par an, au lieu de 50 jours aujourd'hui. Un plafond annuel en dessous duquel l'étudiant bénéficie de cotisations sociales réduites. Le conseil des ministres a tranché ce jeudi. Il a coupé la poire en deux. Si l'Open Vld et le MR prônaient 550 heures par an, le CD&V penchait lui pour 400 heures (soit 50 jours x 8 h).



Le gouvernement a justifié sa décision par la volonté d'introduire une plus grande flexibilité pour l'employeur et l'étudiant, et de mieux coller à la réalité des jobs saisonniers notamment.

S'il y a bien un secteur qui a le sourire, c'est celui de l'horeca. Grand employeur de jobistes, l'horeca y voit une réponse aux besoins du secteur et des étudiants.

«Cela fait des années qu'on demande une plus grande flexibilité, note Thierry Neyens, président de la fédération horeca Wallonie. C'est une nécessité pour le secteur qui est confronté à des pics d'activité mais cela répond aussi aux besoins des étudiants qui sont parfois demandeurs de travailler pendant 3 ou 4 heures, après les cours, sans être pénalisés.» Car aujourd'hui, si un étudiant preste 3 heures, on lui compte automatiquement une journée.

### **«Une menace pour le travail régulier»**

Et Thierry Neyens d'ajouter, tout en précisant qu'il ne s'agit pas d'une mesure exclusivement orientée horeca: «Sans une adaptation de la législation, on court le risque de voir ces étudiants aller travailler dans d'autres secteurs ou être poussés à travailler au noir. Cette réforme permet une meilleure transparence».

Le syndicat FGTB y voit, plutôt, une menace pour le travail régulier. «Avec cet assouplissement, nous craignons que les étudiants ne deviennent une main-d'œuvre flexible jetable qui peut être sollicitée à tout moment au détriment des travailleurs réguliers, dit la FGTB. Des étudiants jobistes bon marché et flexibles seront préférés à des travailleurs à contrat stable, surtout pour le travail du week-end ou les heures à prester tard le soir ou tôt le matin.»

Et le président de la fédération horeca Wallonie de réagir: «Les étudiants et les travailleurs salariés fixes cohabitent! Par ailleurs, quand il y a de fortes affluences à la Côte par exemple, ces étudiants permettent de diminuer la tension sur les employés. Ils complètent l'équipe.»

À la fédération du commerce et des services, Comeos, on se dit également satisfait de la mesure. «Les étudiants sont très importants pour le secteur du commerce: en étant remplacés par des étudiants pendant les périodes de vacances, les collaborateurs peuvent prendre des vacances. Ils soulagent également les collaborateurs lors de pics, comme les fêtes de fin d'année ou les soldes», souligne le CEO de Comeos, Dominique Michel, tout en se réjouissant de la flexibilité accrue offerte par la nouvelle réglementation.

### **Un plafond trop bas?**

Au syndicat neutre pour indépendants (SNI) par contre, on déplore que le plafond n'ait pas été fixé à 550 heures. «Dans plusieurs secteurs (comme l'horeca), il est permis de travailler 11 h par jour. Il faudrait donc avoir un contingent de 550 h pour arriver au même niveau actuel (11 h x 50 jours = 550 h)», argumente le SNI. «Effectivement, quelques employeurs seront perdants mais la majorité y gagne», résume toutefois Thierry Neyens.